



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Chrono  
enreg TB

Direction Départementale  
des Territoires

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation territoriale de

Affaire suivie par  
michael.gamarde@moselle.gouv.fr  
03 87 34 34 31

Metz, le 7 décembre 2017

La responsable de l'Unité Police de l'Eau

à

SCCV de l'Eco Quartie d'Augny  
représentée par M. WORMS Emmanuel  
538 rue de la forêt  
57385 LAUDREFANG

- Objet :** Dossier de déclaration concernant des travaux sur cours d'eau dans le cadre de la traversée d'une canalisation d'eaux usées  
Accord immédiat
- P.J :** Récépissé de déclaration  
Fiche de renseignement descriptive du IOTA  
Arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales de la rubrique 3.1.2.0

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux sur cours d'eau "ruisseau Le Rilleau " - Traversée d'une canalisation eaux usées sur la commune de d'Augny**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 1 décembre 2017, complété le 6 décembre 2017
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2017-00510
- Dossier réalisé par : SCCV de l'Eco Quartier d'Augny

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier. Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ». Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie d'Augny où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Copie transmise pour information :**  
- Mairie d'AUGNY  
- Agence Française pour la Biodiversité

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER